

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

VER sur MER, du fait de sa situation, encourt un certain nombre de risques dont les conséquences financières individuelles, privées et collectives peuvent être importantes. L'INONDATION, la TEMPÈTE, le MOUVEMENT DE TERRAIN, sont les menaces qui pèsent sur nous.

L'INONDATION

Souvent occasionnée par le débordement de la Provence suite à une montée des eaux relativement lente qui peut être prévue à l'avance, sauf en cas d'orage où l'averse augmente le débit en très peu de temps.

Lors des précédentes crues les secteurs inondés ont été: la Marefontaine, le Bout-Grin, l'Église, la Barre, Le Moulin de la Roque, la Rivière.

Les remontées de nappes phréatiques ajoutent au débordement de la Provence.

La mer peut également inonder le Paisty-Vert, la Voie du Débarquement et l'Avenue du Colonel Harper.

En cas de risques d'inondations, prévoyez l'évolution du temps en consultant la météo au N° 08 92 68 02 14, et prenez les dispositions qui conviennent.

Afin de diminuer les conséquences d'une montée des eaux, des mesures préventives ont été prises.

- Création d'un bassin de rétention en amont du village.
- Création d'un by-pass pour réguler le débit de la rivière derrière le Vieux Manoir.
- Mise en place d'aqueducs redimensionnés Venelle au Lièvre, chemin du Voie, rue de la Rivière, rue de la Provence, et dans certaines propriétés privées.
- Aménagement d'une zone d'écoulement par la chaussée chemin du Voie.
- Rehaussement de ponts.
- Travaux permettant un meilleur écoulement des eaux pluviales.
- Recalibrage et entretien annuel du lit de la Provence et du bassin.
- Enrochements pour protéger le cordon dunaire.
- Vanne empêchant le flux marin d'envahir la Provence.
- Fermeture des cales en hiver et en cas de grandes marées.

LA TEMPÈTE

La commune peut être exposée à des vents violents. On parle de "tempête" pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h. La prévention consiste à se tenir informé des prévisions météorologiques de Météo France

au n° tél. 0 836 68 02 45 ou par le Minitel 3615 code Météo
ou par Internet <http://www.meteofrance.fr>

et à prendre les dispositions qui conviennent.

LE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est soumise à l'érosion du littoral.

Des études et un repérage des zones exposées à l'érosion littorale ont été menés par le Conseil Général et la DRE en 1997.

En cas de danger le Maire doit mettre en place des mesures de sécurité exigées par les circonstances. Il peut décider de la mise en place d'un "arrêté de péril" dans les zones habitées.

La population de Ver sur Mer sera informée de l'imminence d'un danger par les services municipaux ainsi que ceux de la Préfecture.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'INONDATION

Avant

& Prévoir les gestes essentiels:

- fermer portes et fenêtres,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre les produits au sec,
- amarrer les cuves,
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation.

Pendant

& S'informer de la montée des eaux,

& Couper l'électricité,

& N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

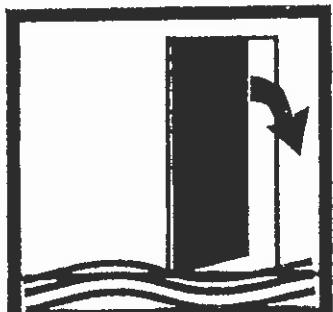
APRÈS

& Aérer et désinfecter les pièces,

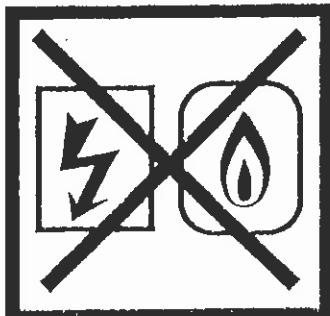
& Chauffer dès que possible,

& Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte, les fenêtres



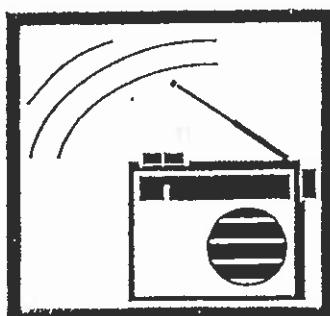
Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Rassemblez l'indispensable



Ecoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE TEMPÊTE

Avant

& Prévoir les gestes essentiels:

- rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
- mettre à l'abri les bêtes et le matériel,
- gagner un abri en dur,
- fermer les portes et les fenêtres,
- annuler les sorties en mer, en rivière,
- arrêter les chantiers et rassembler le personnel,
- mettre les grues en girouette.

Pendant

& S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,

& Maîtriser ses comportements, éviter de se déplacer,

& Écouter la radio pour connaître les consignes des autorités

Après

& Évaluer les dangers

- fils électriques et téléphoniques coupés,
- objets prêts à tomber (cheminées, antennes, arbres),

& Agir:

- réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture)
- couper branches et arbres menaçant de s'abattre.

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Avant

& S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

& Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après

& Évaluer les dégâts et les dangers,

& Informer les autorités,

& Se mettre à la disposition des secours.

PROCÉDURE D'URGENCE LORS D'UNE CATASTROPHE

PERSONNES À CONTACTER

- &- A la Mairie 02 31 22 20 33
- &- Le Maire 02 31 22 27 23
- &- Le Garde Municipal 06 08 57 07 93
- &- Le Maire-Adjoint 02 3122 24 94
- &- Un Conseiller Municipal 02 31 22 26 19

CELLULE DE CRISE

Maire, Adjoints et Conseillers pouvant être présents, avec le Garde Municipal se réunissent à la Mairie et décident ce qui suit.

INONDATION

- &- Vérifier la vanne du bassin de rétention, si besoin ouvrir cette vanne pour réguler le débit de la Provence.
(Ne la fermer complètement en aucun cas)
- &- Vérifier le by-pass afin de répartir au mieux les débits du Ruisseau de la Barre et de la Provence.
- &- Faire poser les barrières sur les routes inondées pour empêcher la circulation automobile à ces endroits.
- &- Distribution de sacs de sable et de parpaings par le camion municipal.
- &- Vérifier la possibilité d'évacuer des personnes âgées.
- &- Laisser l'éclairage public allumé toute la nuit.

TEMPÊTE

- &- La population devra se tenir informée de l'évolution météorologique afin de prendre les mesures de précaution qu'elle estimera utile.

MOUVEMENT DE TERRAIN

- &- En cas de danger, la Mairie mettra en place les mesures de sécurité exigées par les circonstances.

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie 17	Pompiers 18	S.A.M.U 15
Sous Préfecture 02 31 92 00 11	Préfecture 02 31 30 64 00	
C.H.U. Caen 02 31 06 31 06	C.H.G. Bayeux 02 31 51 51 51	
Centre anti-poison 02 35 88 44 00	Météo 08 92 68 02 14	